



Date de dépôt : 30 septembre 2022

Pétition

pour une revalorisation de l'enseignement privé

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La formation constitue l'un des fleurons de la Suisse ; depuis l'étranger, on nous l'envie souvent. Le secteur public, avec ses prestigieuses hautes écoles, étroitement surveillées par l'Etat, contribue à cette réputation.

Jusqu'à présent, les écoles privées n'étaient pas de reste. Pensons au Rosey à Rolle, où le Chah d'Iran a fait ses études et à l'Institut Florimont, qui a accueilli l'acteur Christophe Lambert, ainsi que M^e Warluzel. Quoi qu'il en soit, l'enseignement forme un tout, qui ne saurait s'accommoder de coulisses malodorantes.

Enoncé du problème

Aujourd'hui, Mesdames les députées, Messieurs les députés, cela dépend de vous que Genève conserve son panache, qui tend à s'étioler, sous la pression d'une rapacité qui occupe le devant de la scène. Le frêle esquif qu'est devenu le secteur privé est en train de couler.

Certes, des labels de qualité existent, mais ils font abstraction du cadre légal, terrain sur lequel fleuriront – ou s'étioleront – nos écoles. Or, des enseignants dont les droits sont respectés sont plus motivés et plus performants que des enseignants exploités ; la reconnaissance de l'utilité de leur fonction passe par leurs conditions de travail.

Un enjeu non négligeable

A Genève, selon « l'Annuaire statistique de l'enseignement public et privé de Genève », le secteur de l'enseignement privé (qui en 2000,

regroupait un peu moins de 8000 écoliers et étudiants), en compte maintenant 13 418, ce qui témoigne d'une expansion. 48 écoles sont inscrites à « l'Association genevoise des écoles privées », qui, selon le Service de recherche en éducation, compte 58 écoles privées du niveau primaire au niveau secondaire II général, recensées dans la base genevoise de données scolaires au 31.12.2021 (renseignement fourni le 21 septembre 2022). Tous domaines confondus, il existe à ce jour 181 écoles privées à Genève (renseignements fournis par le DIP le 28 septembre 2022).

La FSEA et le syndicat Unia se mobilisent

En peu de temps, la situation s'est suffisamment dégradée pour que la « Fédération suisse pour la formation continue » (FSEA) et le « Syndicat Unia » s'en alarment. *Dans une position commune exprimée le 22 février 2021, ils ont affirmé leur crainte d'une précarisation du secteur privé. La FSEA et le syndicat Unia relèvent une forte pression financière afin de comprimer les salaires (soit 70 à 80% des coûts totaux des écoles). Ils retiennent également que, depuis quelques années, la dégradation des conditions de travail du personnel des écoles est telle que le risque de précarisation est réel.*

Or, les activités au cœur de l'humain, comme les soins ou l'enseignement, ne peuvent reposer sur une gestion exclusivement axée sur des considérations mercantiles. On ne gère pas une école comme une usine ! Notre constitution protège la liberté du commerce et de l'industrie, mais ce n'est pas un droit sans limites ; il convient, par une balance des intérêts de le pondérer par d'autres considérations.

Prenons un salaire de 60 francs brut par période de cours (de 45 à 60 minutes), rémunération attribuée à des universitaires diplômés dans plusieurs écoles privées secondaires de la place. Sont compris dans ces quelques dizaines de francs : la préparation (qui prend un temps fou), l'animation, l'élaboration et la correction de tests (jusqu'à 16 par an, car il y a toujours des étudiants malades pour lesquels il faut le refaire), les entretiens avec les étudiants et la direction, et les interminables réunions pédagogiques. Il n'est dès lors pas exagéré de se demander si cette rétribution, érodée par toutes sortes d'à-côtés plus ou moins nommés, respecte le seuil de 23 francs l'heure en dessous duquel les entreprises ne sont pas autorisées à descendre. Dans le secteur public, la rémunération des professeurs est plus élevée. *C'est pourquoi la FSEA et le Syndicat Unia demandent un alignement des conditions salariales du privé sur le secteur public.*

A moins d'être porté par un idéal élevé, ce qui est le cas de nombreux formateurs, qui n'entendent pas que les étudiants pâtissent de la rapacité d'entrepreneurs peu scrupuleux, les professeurs auront la tentation de minorer leurs prestations, au détriment de la qualité.

Mais ce n'est pas tout...

Rachat d'écoles suisses par des groupes étrangers et dégradation des conditions de travail

On assiste dans la région de l'Arc lémanique au rachat d'écoles renommées par des acteurs étrangers qui les vident purement et simplement de leur substance : réduction du nombre de semaines où un enseignement est dispensé, diminution du salaire des professeurs. Parfois non formées en droit du travail suisse, ces directions ne veulent en réalité surtout pas en connaître les exigences.

A cela s'ajoute que, d'une année à l'autre, les enseignants n'ont aucune garantie du maintien du nombre d'heures qu'ils dispensent. Les écoles s'ingénient à remplacer les cours par des tutoriels informatiques. Nous assistons donc, ni plus ni moins, à une ubérisation de l'enseignement, modèle dans lequel les formateurs se voient obligés de combiner plusieurs mandats précaires pour joindre les deux bouts.

Pas de convention collective à Genève

Le moyen terme entre une rentabilité honorable et une qualité, qui, n'en déplaît à certains, a un prix, vaut la peine qu'on s'attelle à trouver un équilibre décent.

A cela s'ajoute que, contrairement au canton de Vaud, à Genève, aucune convention collective ne régleme l'enseignement privé, jungle de non-droit où les contrats reflètent trop souvent l'impéritie de ceux qui les ont bricolés, quand ce n'est pas le désir de contourner purement et simplement les dispositions impératives du code des obligations. Or, comme le spécifie le règlement cantonal sur les écoles privées, on attend d'elles *qu'elles respectent l'ordre public suisse*, dont les dispositions impératives du droit du travail font partie.

Vacances « oubliées », contrats en chaîne, obligation de rattraper les heures manquées pour maladie et autres illégalités émaillent ces « accords », qui pourraient probablement être annulés pour vice du consentement, tant les candidats à l'enseignement sont nombreux, talonnés par la nécessité, mal informés sur leurs droits et peu procéduriers de nature.

Rares sont les formateurs à connaître l'existence de l'Inspection du travail (OCIRT). Encore plus rares sont ceux qui se hasardent à y recourir, ou, audace suprême, à saisir la Chambre de conciliation des Prud'hommes.

Dans la mesure où le syndicalisme est en perte de vitesse, on ne voit pas par quel miracle un alignement spontané sur le canton de Vaud, doté d'une convention collective, interviendrait.

Inscription délibérée d'élèves au niveau insuffisant

« Faire du chiffre » à tout prix conduit aussi la direction de certaines écoles à violer l'article 2 sur l'enseignement privé, en acceptant sciemment des candidats qui ne peuvent pas « raisonnablement suivre l'enseignement souscrit ». Des personnes qui maîtrisent mal le français sont envoyées par l'Hospice général, pas à même de connaître les exigences des établissements qui inscrivent ces malheureux candidats, dont le contribuable payera l'échec annoncé !

Dans certaines écoles qui se piquent de préparer à la maturité fédérale, le taux de réussite est en dessous de 20%. Chaque année, la direction lève les bras au ciel, mais la filière subsiste. Délestés d'une dizaine de milliers de francs, voire plus, et surtout de leur enthousiasme, de jeunes adultes vont ainsi grossir les rangs de ceux qui cherchent laborieusement leur voie, alors que des tests d'entrée permettraient d'éviter ce gâchis.

Dans tous les cas, une surveillance nettement plus serrée, voire l'adoption de nouvelles dispositions légales, permettrait de faire échec à ce laxisme délétère.

Pour terminer sur une note positive, relevons qu'il existe heureusement aussi des écoles privées irréprochables, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui des conditions de travail du personnel. Il est dès lors d'autant plus inacceptable que quelques acteurs souillent ce secteur.

Conclusion

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Le paysage est sombre, mais des remèdes existent. Ils passent dans tous les cas par une implication accrue de l'Etat dans le secteur de l'enseignement privé.

A Genève, il semblerait que seules 3% des entreprises fassent l'objet d'une inspection du travail. Des contrôles plus fréquents seraient les bienvenus, même en l'absence de dénonciation. Au moment où une école

s'ouvre ou change de mains, ils devraient être obligatoires, avec un certain suivi.

Inscrire dans le règlement consacré à l'enseignement privé un article contraignant les écoles à remettre un relevé des résultats des examens, indiquant le taux de réussite, permettrait d'éviter le maintien de filières qui essorent les malheureux qui s'y hasardent sans rien leur donner.

A n'en pas douter, comme le préconisent les professionnels de la FSEA, seul un alignement des salaires du privé sur le public permettra d'éviter que le premier ne reste le parent pauvre et vaguement honteux de l'enseignement, sorte d'angle mort sur le plan du droit.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, et en faisant confiance à votre imagination pour trouver des instruments propres à assainir une situation qui ne fait que se dégrader, nous vous prions de recevoir, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos salutations respectueuses.

N.B. 2 signatures

M^{me} Yvonne Bercher

Rue de Bâle 14

1201 Genève

M. Sébastien Junod

Avenue Ernest-Pictet 22

1203 Genève